

**Morières**
lès Avignon**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**DECISION MUNICIPALE N° 2024-11-237****Avenant au contrat de mise en propreté des
installations d'évacuation des buées grasses de
cuisine avec la Société SAPIAN**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.212223 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération 2023-09-074 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 relative aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le conseil municipal et parvenues en préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023,

Vu la nécessité d'établir un avenant au contrat avec la société SAPIAN, représentée par Monsieur DOUTRE Christophe agissant en qualité de directeur d'agence, dans le cadre d'une prestation de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine avec la société SAPIAN afin de modifier le nombre de passages annuels.

Article 2 : L'engagement des deux parties prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an qui se renouvellera par tacite reconduction.

Article 3 : La commune de Morières-lès-Avignon s'engage à verser une contribution à la société SAPIAN d'un montant de 1.497.60€ TTC. Les crédits correspondant au montant de cette prestation sont inscrits au budget 2025.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du conseil municipal.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 18 novembre 2024

Le Maire
Grégoire SOUCQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr